



**Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 JUILLET 2024 à 20H à la salle de conseil, située au 130, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska. (ANCIENNE EGLISE)**

**Sont présents :**

Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE  
Monsieur Michel Bélanger, Siège #1  
Monsieur Jérémy Huckle, Siège #2  
Monsieur Charles Montamat, Siège #3  
Monsieur Francis Boucher, a quitté à 20h35 Siège #4  
Monsieur Manon Guérette Siège #5  
Madame Renaud Ouellet Siège #6

Les membres présents du conseil forment le quorum.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse madame Nancy St-Pierre constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h05.

**22-07-2024**

**2. VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance, et ce au moins 72 heures avant la tenue de celle-ci.

**SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23-07-2024**

**3. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

**QUE** monsieur René Dufour soit nommé secrétaire d'assemblée.

**SUR PROPOSITION DE MANON GUÉRETTE ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**24-07-2024**

**4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2024**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Vérification de l'avis de convocation
3. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Acceptation d'engager une nouvelle employée en l'absence

de Mélia Moreau

6. Acceptation de l'intérim par monsieur René Dufour en l'absence de la direction général
7. Installation de la rampe de l'Église et obtention des subventions de Mouvement Desjardins et de la MRC du Kamouraska
8. Demande de dérogation recommandée par le CCU
9. Questions sur les points abordés seulement
10. Clôture et levée de l'assemblée

**IL EST PROPOSÉ par Michel Bélanger**

La mairesse donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Sur ce, l'ordre du jour est accepté **SUR LA PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

25-07-2024

**5. ACCEPTATION D'ENGAGER LE MATRICULE NO 68**

**ATTENDU** que l'entrevue avec madame Nancy St-Pierre, monsieur René Dufour et monsieur Dany Sénéchal s'est passée de façon très positive;

**ATTENDU QUE** le matricule no 68 a une bonne expérience dans le domaine municipal et est recommandée par monsieur René Dufour;

**EN CONSÉQUENCE,**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la candidature du matricule no 68 à titre d'adjointe administrative et vie communautaire, pour un 3 jours semaine pour un contrat à durée indéterminée, au taux de 22 \$ de l'heure

**SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

26-07-2024

**6. AUTORISATION DE L'INTÉRIM PAR MONSIEUR RENÉ DUFOUR EN L'ABSENCE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**ATTENDU QUE** à la suite de l'arrêt de la direction générale pour une durée indéterminée;

**QUE** monsieur René Dufour soit nommé directeur général par intérim pour le temps de la convalescence seulement.

**SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

27-07-2024

**7. POUR PROPOSITION ET SIGNATURE / INSTALLATION DE LA RAMPE DE L'ÉGLISE ET OBTENTION DES SUBVENTIONS DU MOUVEMENT DESJARDINS ET DE LA MRC**

**ATTENDU QUE** le Mouvement Desjardins et la MRC du Kamouraska ont accordé des montants de subventions substantiels pour la rampe de l'Église; (12 450 \$)

**ATTENDU QUE** l'installation de la rampe est principalement requise afin d'assurer la sécurité des lieux lors des locations et de l'utilisation de la salle et de la scène;

**EN CONSÉQUENCE,**

**QUE** les membres du conseil autorisent monsieur René Dufour, directeur général par intérim, et madame Nancy St-Pierre, mairesse, à finaliser les ententes avec la MRC (6 450 \$) et le Mouvement Desjardins (6 000 \$) afin d'obtenir et déboursés les subventions qui sont allouées à ce projet;

**QUE** la rampe à l'intérieur de l'ancienne église soit installée dans les plus brefs délais afin d'éviter tout accident malencontreux.

**SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET ET ADOPTÉE A LA MAJORITÉ**

28-07-2024

**8. PROPOSITION D'ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (point reporté)**

**ATTENDU QUE** la demande de modification faite par M. Joël Landry de rapprocher son chalet à moins de 2 mètres de la ligne de propriété de son voisin a été soumise à la MRC;

**ATTENDU QUE,** le CCU est en attente d'une décision de la MRC

**ATTENDU QUE** le CCU n'est donc pas en mesure de faire une recommandation;

**ATTENDU QUE,** compte tenu du manque d'informations, le point sera donc reporté à la prochaine séance, si nécessaire.

**9 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Aucune**

29-07-2204

**10.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé** par Charles Montamat la levée de la séance à 21h50.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.**

---

Nancy Saint-Pierre  
Mairesse

---

René Dufour  
Directeur général par intérim